

Barème des prestations périscolaires

Applicables à compter du 1er jour scolaire 2018

Barème applicable :

- A la restauration scolaire
- Aux accueils Périscolaires (dont mercredi en élémentaire)

Le quotient familial est calculé ainsi : 1/12 du revenu fiscal de référence du foyer divisé par le nombre de parts.

Conditions de revenus	MATERNELLE		
	Accueil du Matin Périscolaire	Accueil du temps Périscolaire méridien	Accueil du Soir Périscolaire
	7h30 à 8h35	11h45 à 13h45	16h45 à 18h
Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	3.90€ (0.80€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.70€
Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	4.30€ (1.20€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.00€
Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	4.65€ (1.55€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.30€
MAJORATION		50%	

Conditions de revenus	ELEMENTAIRE				
	Accueil du Matin	Accueil du Mercredi	Accueil du temps méridien	Accueil de l'après-midi & Soir	
	7h30 à 8h35	11h45 à 12h30	11h45 à 13h30	16h à 17h	17h à 18h
Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	0.55€	3.90€ (0.80€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.55€	0.55€
Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	0.80€	4.30€ (1.20€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.80€	0.80€
Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	1.05€	4.65€ (1.55€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.05€	1.05€
MAJORATION			50%	50%	

Maternelle

Conditions de revenus	Tarifs d'une journée Complète en maternelle (Sans le mercredi)
- Quotient familial inférieur ou égal à 900€	5.15 €
- Quotient familial compris entre 900 et 1200 €.	6.10 €
- Quotient familial supérieur à 1200€.	7.00 €

Elémentaire

Conditions de revenus	Tarifs d'une journée Complète en élémentaire (Sans le mercredi)
- Quotient familial inférieur ou égal à 900€	5.55 €
- Quotient familial compris entre 900 et 1200 €.	6.70 €
- Quotient familial supérieur à 1200€.	7.80 €

